

Paris, le 01/10/2020

Chers confrères

La décision créant l'acte d'examen histopathologique ou cytopathologique pour second avis (notre « consultation de deuxième avis ») a été publiée au Journal Officiel le 12 septembre 2020. Ce nouvel acte, ZZQX065, valorisé à 60 euros, sera applicable à partir du 12 octobre 2020. Un point très important est qu'il est possible d'associer à la consultation expertale proprement dite, le ZZQX065, deux examens complémentaires et de les facturer selon la nomenclature et la tarification qui s'appliquent habituellement à ces examens (immunohistochimie, FISH, biologie moléculaire ...).

Ce résultat couronne des décennies d'effort. Pour l'obtenir, la spécialité s'est engagée à observer un certain nombre de conditions d'utilisation, précisées dans l'arrêté, et à mettre en place une régulation, notamment via le système Diaginter que vous connaissez. Un bilan sera fait au bout d'un an avec la CNAM de façon à vérifier l'absence de dérive et d'explosion de demandes, dont certaines pourraient n'être pas justifiées ou relever d'autres parcours.

Pour vous aider à utiliser ce nouvel acte et à respecter les conditions dans lesquelles il a été négocié, nous avons préparé un « mode d'emploi » sous forme d'une charte, détaillant ce que couvre et ce que ne couvre pas le nouvel acte, et précisant les engagements à suivre, à la fois par ceux qui demandent un avis et par ceux qui donnent ces avis.

Comme il est précisé dans la charte, les demandes d'avis et les relectures systématiques dans le cadre des réseaux cancers rares labellisés par l'INCa seront cotés ZZQX086. Un travail va être mené conjointement par l'INCa, les responsables de réseaux et le CNPath sur le financement des actes dans le cadre de ces réseaux. De même les actes dans le cadre de la télépathologie ne sont pas inclus dans cette première version de la consultation de deuxième avis.

L'opportunité nous est enfin donnée de faire reconnaître le « deuxième avis », cette activité essentielle dans le parcours des patients. Nous comptons sur l'ensemble de la spécialité pour utiliser ce nouvel acte de manière responsable et conforme aux engagements pris, afin de transformer l'opportunité en succès.

Pr. JY. SCOAZEC

Président

